



## Coup de tabac sur les cigarettiers

Rubrique : actualités - Date : vendredi 12 janvier 2007

« Coup de tabac sur les cigarettiers » Titre **VALEURS ACTUELLES** qui observe que face à l'interdiction de fumer dans les lieux publics la profession s'organise. Relevant que cette interdiction ne suscite « aucune émotion particulière chez Altadis », le magazine souligne qu'au regard de ce qui s'est passé en Espagne, le groupe prévoit tout de même une chute de volume des ventes de 3%. Indiquant que la profession voit ses ventes de cigarettes s'effriter depuis longtemps en raison de la hausse des prix et du souci sanitaire croissant, l'hebdo note que toutefois la France n'est plus depuis longtemps le seul marché d'Altadis, sachant que la plupart des pays occidentaux et même orientaux mettront tôt ou tard en place des mesures similaires. Pourtant d'après le journal, les cigarettiers « refusent d'être montrés du doigt et font tout pour empêcher que leurs employés ne nourrissent aucun sentiment de culpabilité » notamment en diminuant la quantité de nicotine dans les cigarettes « même au-delà des lois en vigueur ». Valeurs Actuelles qui observe que la profession améliore aussi ses rendements avec fermetures d'usines, plans de restructuration et développement à l'étranger, note que contrairement à Philipp Morris, Altadis a toujours refusé une diversification dans l'agro-alimentaire mais qu'il rentabilise son réseau de distribution en lui confiant également des produits pharmaceutiques, des cartes téléphoniques ou des journaux, sachant de plus qu'il a comme « sérieux atout » d'être le numéro un du cigare aux Etats-Unis. Ajoutant que les cigarettiers sont aussi très présents sur les terrains de la communication et du marketing en raison de « la spécificité du produit », le magazine observe qu'ils exploitent les moindres failles de la loi, « le comble consist(ant) à force de communiqués dignes des meilleures autorités sanitaires à se montrer soucieux de la santé des consommateurs ». D'après l'hebdo, il s'agit de déculpabiliser les employés mais aussi d'attirer les fonds d'investissement sensibles à la réputation des entreprises. V-A qui relève que Philipp Morris « excelle dans ce domaine » avec sur son site internet des phrases telles que « la seule option « sûre » est de ne pas fumer du tout », assure qu'Altadis « refuse de tomber dans ce type de communication qui friserait l'indécence », se dit « très attentif à respecter l'encadrement réglementaire des produits » et indique « s'opposer à tout marketing en direction des mineurs ». Et de préciser que le cigarettier a refusé de distribuer en France des cigarettes aromatisées à la rose qui ciblaient les jeunes consommateurs. Conclusion sur les tentatives d'OPA des cigarettiers américains et britanniques et sur les nouvelles zones géographiques qui les intéressent.

**Dans un encadré intitulé « Buralistes : la carotte et la subvention »**, le journal qui indique que la nouvelle loi antitabac « affecte particulièrement » les buralistes, souligne qu'ils sont descendus dans la rue en novembre et ont menacé d'intervenir dans la campagne électorale, une menace qui « a payé » puisqu'ils ont obtenu 160 millions d'euros par an à partir de 2008 ainsi qu'un crédit d'impôt de 12 millions par an pour moderniser leurs locaux. Indiquant que le gouvernement a aussi relevé, pour la première fois depuis 1976, la rémunération des buralistes sur les ventes de tabac tout en encourageant l'élargissement de la gamme des services, l'hebdo relève que les débitants frontaliers apprécient particulièrement ces dernières mesures gouvernementales. V-A qui note que le député UMP, Yves Bur, dresse un bilan négatif des aides accordées en 2003, selon lui mal réparties, qui auraient profité aux débitants « en pleine santé » avec la fermeture de 1500 débits de tabac entre 2002 et 2005 mais une augmentation moyenne de 21% de la rémunération des autres débitants, estime qu'au regard des aides déjà existantes pour les buralistes frontaliers et ruraux « l'effort de l'Etat ne paraît pas négligeable envers cette profession ».